DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Le

MEDAILLE D'HONNEUR DES SOCIETES MUSICALES ET CHORALES

DEMANDE D'ATTRIBUTION

NOM et PRENOMS:			

Date et lieu de naissance :		0.	
Domicile:			e s ses ses
Membre exécutant de la Société Musicale :			
	depuis	années.	
		g #	
J'ai l'honneur de poser ma	candidature à	l'attribution de la Médaille	e d'Honneur des
Sociétés Musicales et Chorales à l'occasion	de la Promotio	on du .	9
	50 51 1 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10		
Je joins à la présente dem	ande un certif	icat du Président de la Soc	iété attestant la
durée de mes services, ainsi qu'un extrait d'a	acte de naissan	ce.	

Signature

CERTIFICAT EMANANT DU PRESIDENT DE LA SOCIETE MUSICALE ET CHORALE

1º cas : <u>Services rendus dans la même Société</u>	
Je Soussigné	
(Nom, Prénoms, domicile), Président de la	
	(Nom. nature, siège de la Sociéte
certifie que la durée des services accomplis par M	
······································	
en qualité de membre exécutant (instrumentale ou chanteur) d	
du(Date d'entrée)	au(Date de sortie)
du(Date d'entrée à	ce jour)
Services Militaires du	au
	TOTAL:
	Fait àle
VISA DU MAIRE	signature
	Signature
2ème cas : Services rendus dans plusieurs Sociétés	
(Lorsque le candidat est dans l'impossibilité de fournir d'entre-elles est dissoute depuis longtemps, le Président de la d les services accomplis dans d'autres Sociétés).	un certificat de chaque Société, notamment si l'une ernière Société peut certifier sous sa responsabilité
Je Soussigné	
(Nom, Prénoms, domicile), Président de la So	
certifie que la durée des services accomplis par M	
	(Nom, prénom, domicile)
en qualité de membre exécutant (instrumentale ou chanteur) dan celle dont je suis le Président, est la suivante :	s des sociétés (musicales et chorales) y compris
1°) -duau2°) - duauau	(Nom de la Sté)
TOTAL GENER	RAL:
	Fait àle
VISA DU MAIRE	signature

MEDAILLE D'HONNEUR DES SOCIETES MUSICALES ET CHORALES

La Médaille d'Honneur des Sociétés Musicales et Chorales est destinée à récompenser les membres musiciens exécutants ou chanteurs (Français ou Etrangers résidant en France) ayant appartenu vingt ans au moins à une société musicale ou chorale normalement constituée et fonctionnant régulièrement.

La qualité de membre exécutant est attribuable à un Directeur de Société lorsque, par la nature de ses fonctions, l'intéressé coopère à l'exécution musicale et peut être par conséquent assimilé à un exécutant supérieur.

Les dossiers de candidature doivent comprendre :

> Une demande sur papier libre, établie par le candidat lui-même, dont modèle joint,

Un certificat, visé par le Maire, émanant du Président de la Société Musicale et Chorale constatant que le candidat est membre exécutant de cette Société depuis au moins 20 ans en précisant la date d'entrée dans la Société.

Au cas où les 20 années de services exigées auraient été accomplies dans plusieurs Sociétés, à défaut d'un certificat fourni par le Président de chacune d'elles, le Président de la dernière Société peut, sous sa responsabilité, certifier la totalité des services en indiquant les dates d'entrée et de sortie dans chaque Société.

Ne peuvent être comptés dans le total que les services militaires imposés par la loi à tous les Français et qui, accomplis <u>depuis</u> l'entrée dans la Société, représentent une interruption des services rendus à cette Société. Les services militaires par engagement ou rengagement volontaire (même dans une musique militaire) ne peuvent être comptés que s'ils ont été accomplis en temps de guerre et s'ils représentent une interruption des services rendus sans une Société.

Les dossiers de demande doivent être déposés à la Sous-Préfecture d'arrondissement du siège de la Société Musicale ou Chorale.